la cgt FINANCES PUBLIQUES Pas-de-Calais

GROUPE DE TRAVAIL DU 11 OCTOBRE 2022
CREATION DU SDIF
EVOLUTION DES MISSIONS FONCIERES

Ce mardi 11 octobre , la Direction a convié les Organisations Syndicales à un Groupe de Travail sur l'évolution des missions foncières et la perspective de la création du SDIF du Pas-de-Calais .
Elle précise que les options retenues pour la nouvelle structure seront présentées lors du CTL de novembre.
La CGT déplore être mise devant le fait accompli sans aucun document préparatoire mis à la disposition des OS .
Précisons que la question relative à une éventuelle réorganisation des PTGC, pourtant partie intégrante du SDIF, est repoussée au mois de Septembre...

SURPRISE ! Quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que nous , Organisations Syndicales, étions les derniers au courant de décisions déjà prises sans concertation et que ledit Groupe de Travail n'était en fait qu'une réunion d'information !

Néanmoins, l'invitation par les OS d'experts en matière foncière a permis de soutenir des débats nourris et concrets sur les attentes et les espérances des collègues des cellules foncières du département … serons nous entendus ?
Gageons que pour garder lesdits « sachants » , il faudra bien entendre les doléances des collègues déjà bien mis à contribution par la matière.
Il a été signalé entre autre, qu'il était plus qu'urgent de prendre en considération les charges de travail souvent non quantifiables en matière foncière, ce qui semble encore être difficile à entendre puisque le futur PELH serait basé uniquement sur 37 ETP (prélevés sur les SIP, déjà peu nombreux..) avec un renfort de 2 agents au 1/09/23 et deux autres au 1/09/24, répartis sur 4 pôles géographiques :

- Lens (cellules de Lens, Henin Beaumont ,Béthune)
- Saint-Omer (cellules de Saint-Omer, Arras, Lillers, Bruay)
- Boulogne-sur-Mer (cellules de Calais, Boulogne , Montreuil)

et Arras qui serait plus une antenne de soutien aux 3 autres PELH .

Constatons à nouveau les ravages provoqués par cette politique de suppression d'emplois puisqu'on demandera une nouvelle fois aux collègues de travailler encore plus avec encore moins ! Les effectifs restant les mêmes que ceux des cellules foncières actuelles débordées à ce jour, devront appréhender de nouveaux applicatifs, une nouvelle matière (la taxe d'urbanisme) et il faut quand même le préciser des temps de trajets rallongés pour nombre d'entre eux.. La Direction elle -même nous informant que certains travaux n'étaient pas suffisamment traités , par manque de temps ou de formation, comme les

exploitations des états descriptifs de divisions, les contentieux HLM, ou encore les abonnements BNDP… et que les e-contacts sont en constante augmentation…

Rassurons nous ! Une série de e-formations est actuellement déployée pour entamer la formation des collègues aux nouveaux applicatifs.
Malgré tout , et oui, il y a un hic ! la CGT déplore le recul à 2023 de la formation GESLOC, sous entendu que les nouveaux applicatifs ne sont toujours pas au point et que les collègues devront naviguer à vue encore un moment… sans compter la nébuleuse qui continue de flotter sur la question de la gestion de la taxe d'urbanisme..

Concernant le périmètre métier du futur SDIF, 2 ateliers réunissant des collègues de cellules et d'accueil ont été tenus le 28/09/2022 afin d'établir une trame pour l'organisation des missions, d'autres devraient suivre ..

Un 1er atelier pour déterminer la répartition des compétences entre PELH/PTGC/PELP , rien de bien neuf sous le soleil, peu de modifications par rapport à la situation actuelle des structures mis à part un nouveau protocole en cours pour la gestion des Locaux U entre le PCE et le PELP et la création d'une mission transverse pour certains travaux (EDD , CX hLM.. Anos BNDP) qui reste à préciser …

Le second à propos de l'accueil : en ce qui concerne les demandes relatives au foncier qui pourraient relever de l'accueil généraliste, elles continueraient d'être assurées par les SIP . Cela concernerait notamment : les échéances, informations concernant le paiement, les duplicatas d'avis, la délivrance de relevés de propriétés « simples »concernant les locaux d'habitation et les locaux professionnels.
Les questions portant sur les évaluations, les déclarations des propriétés bâties, les contentieux et gracieux ou relevant d'études approfondies seraient transférées par e-contact au PELH compétent.

La Direction souhaite valoriser le métier d'accueil (Osons le dire : ENFIN !) … reste à espérer que cette volonté pieuse se transforme en réalité…

Pour clore la réunion, l'entrevue, ce petit moment d'exaltation, enfin tout sauf un groupe de travail, nous avons appris que les SDIF PTGC et PELP seront dirigés par des A+, les antennes par 2 ou 3 A…